Lire en dernière page

La tragédie de Prague continue

ÉDITION NEUCHÂTEL / JURA

Nº 241 — Mercredi 22 octobre 1969

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RÉD., ADM. et PUBL., La Chaux-de-Fonds: Parc 103, tél. réd. (039) 3 10 88, tél. adm. et publ. (039) 3 10 87 CCP 23 313 Lausanne: Saint-Pierre 1, tél. (021) 22 69 10, CCP 10 8300 Genève: Argand 4 tél. (022) 32 42 40, CCP 12-2715. ABONNEMENTS 1 mois Fr. 4.50, 3 mois Fr. 13.—, 6 mois Fr. 25.—, 1 an Fr. 50.—. LE NUMERO: 30 ct. Directeur René Meylan Rédacteur en chef responsable Willy Brandt

UNE ÈRE DE PROGRÈS POUR LA RFA?

La coalition SPD-FDP a pris le pouvoir

La relève de la démocratie-chrétienne, au pouvoir depuis 20 ans, s'est faite hier matin à Bonn. S'il y a vingt ans, Konrad Adenauer avait été investi à une voix de majorité (la sienne!), Willy Brandt, président du Parti social-démocrate vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères dans le cabinet sortant de M. Kiesinger, a recueilli 251 voix (majorité absolue 249), contre 235 non, 5 abstentions et 4 bulletins nuls sur 495 votants.

Le nouveau chancelier n'a donc pas obtenu toutes les voix de la coalition socialiste libérale qu'il dirigera et qui compte 254 sièges (224 socialistes et 30 libéraux). On peut présumer que chez les libéraux il y a eu trois abstentions.

La démocratie-chrétienne a voté en bloc contre (235 voix) mais avec des nuances. Les quatre bulletins nuls et les deux abstentions sont sans doute de ses voix (242) si l'on tient compte qu'un de ses députés était absent pour maladie.

W. Brandt devra donc gouverner contre une opposition massive et avec une majorité qui peut être à la merci d'une épidémie de grippe. Mais d'après la Constitution de la RFA, le chancelier occupe une très forte position. Il ne peut être renversé que par un «vote de méfiance constructif», c'est-à-dire par un candidat disposant d'une majorité différente et proposant un programme de rechange. Et puis, il y a le problème du droit de vote à Bonn des députés ouest-berlinois; le nouveau chancelier pense sérieusement à le demander aux trois alliés occidentaux pour arrondir sa majorité au Bundestag. (18 au lieu de 12 pour la coalition SPD-FDP). Mais il ne veut pas procéder à la hussarde et il n'entre pas du tout dans les intentions de l'ancien bourgmestre régnant de Berlin-Ouest d'affaiblir la position des Occidentaux dans l'ancienne capitale du Reich.

« Au travail ! »

« Et maintenant au travail » : telle a été la première phrase que Willy Brandt, tout fraîchement investi chancelier, a prononcée à la télévision quelques minutes après l'annonce du scrutin au Bundestag. W. Brandt, visiblement ému, a ajouté qu'il éprouvait à la fois un sentiment de « fierté et de reconnaissance » pour avoir été choisi. Il a terminé en demandant l'aide des députés et de tous les Allemands pour lui permettre de mener à bien la tâche impartie au nouveau gouvernement.

De son côté, M. Kiesinger, président de la CDU, chancelier sortant, n'a pas caché une certaine amertume. Se refusant à commenter la défection de certains députés chrétiens-démocrates (six on déposé des bulletins nuls ou se sont abstenus), il a simplement remarqué : « Nous verrons ce que cela durera. La majorité de M. Brandt est très faible. » Après avoir ajouté que la nouvelle coalition se trouvera placée devant des problèmes très difficiles, le président de la CDU a toutefois indiqué que les chrétiens-démocrates soutiendront le gouvernement Brandt/Scheel dans les cas où ils le jugeront bon.

Les priorités

« Le nouveau gouvernement fédéral devra en premier lieu étudier les moyens d'assurer la stabilité économique dans l'expansion. Les décisions nécessaires seront bientôt prises », a déclaré peu après le vote d'investiture, le nouveau chancelier fédéral.

Dans une interview accordée à l'agence allemande DPA, le chancelier a indiqué que les principaux efforts de réforme du nouveau gouvernement seront accomplis dans le domaine de l'éducation et de la recherche scientifique. Cette politique de réforme ne constitue pas une fin en soi, a-t-il dit, mais vise à assurer l'avenir sur le plan intérieur, comme la politique étrangère doit servir la paix. La promotion des sciences et de la recherche, a poursuivi W. Brandt, est nécessaire pour assurer la place occupée par la RFA parmi les nations industrielles dirigeantes.

En matière de politique étrangère, le nouveau chancelier s'est prononcé pour une prochaine signature du Traité de non-prolifération nucléaire et s'est déclaré disposé à accepter des entretiens avec la Pologne. W. Brandt s'est par contre refusé à indiquer s'il comptait se rendre prochainement à Moscou ou à Varsovie.

Au sujet du Traité de non-prolifération, W. Brandt a indiqué que le nouveau gouvernement fédéral s'efforcerait, par des contacts avec les autres gouvernements, de créer bientôt les conditions nécessaires à une signature de ce traité. Je ne pense pas, a-t-il ajouté, qu'il y aura des difficultés de ce côté. La signature de ce traité retirera aux autres pays la possibilité d'attribuer à la RFA l'intention de posséder des armes atomiques et de menacer ainsi la sécurité. Le nouveau chef du Gouvernement chaines années.

ouest-allemand a exprimé d'autre part l'espoir d'une réconciliation entre l'Allemagne et la Pologne. Il a indiqué que le gouvernement fédéral réagirait de manière positive oux offres polonaises d'ouvrir des négociations et se réjouirait si les deux pays établissaient bientôt des relations diplomatiques.

Enfin, W. Brandt a exprimé sa confiance dans l'avenir de la coalition socialiste-libérale. Il y aura bien sûr, a-t-il dit, des difficultés mais je ne vois pour le moment aucun problème qui pourrait provoquer la rupture de cette coalition dans les quatre prochaines années.

L'élection du nouveau chancelier fédéral allemand a, en général été accueillie favorablement dans les capitales européennes.

Des édulcorants artificiels cancérigènes ?

A la suite d'expériences de laboratoire ayant démontré que l'édulcorant de synthèse « cyclamate » — qui entre dans la composition de nombreux produits de remplacement du sucre — pouvait avoir une action cancérigène, tous les produits contenant du cyclamate ont été retirés du commerce libre aux Etats-Unis. Le principal fabricant suisse d'un produit similaire, l'Assugrine (Ciba-Sandoz) a décidé à son tour de retirer cet édulcorant du marché afin de le soumettre à des tests sévères.

Cela s'est passé dans notre pays

DOUBLE PROCÈS D'OBJECTEURS

Le Tribunal de la quatrième division de Soleure présidé par le colonel Bruckhardt a condamné un employé de commerce de 19 ans, domicilié à Bâle, à une peine de prison de 60 jours avec sursis pendant deux ans, pour n'avoir pas donné suite à un ordre de marche. L'accusé devra payer les frais de procédure, ainsi qu'une amende judiciaire. Entretemps, l'accusé a cependant décidé de remplir normalement ses obligations militaires.

Le deuxième accusé est un jeune canonnier de 22 ans, de Bâle, qui a, lui aussi, refusé de donner suite à un ordre de marche concernant un cours de répétition. Le jeune homme, qui jouit par ailleurs d'une excellente réputation, a déclaré au tribunal « qu'il ne se défendra pas devant la justice de la classe régnante ». Tenant compte de la jeunesse difficile de l'accusé et de sa bonne réputation, le tribunal a condamné le jeune homme à une peine de 5 mois avec sursis, à l'exclusion de l'armée, aux frais de procédure et à une amende judiciaire.

Après la séance du tribunal, le groupe de Bâle de l'Internationale des résistants à la guerre a organisé une manifestation, suivie par une quarantaine de participants. Au moyen de tracts et de banderoles ils ont demandé l'abolition de la justice militaire..

■ **JOLIE FAMILLE.** — Un père de 45 ans, son fils de 22 ans et son beau-fils de 33 ans ont été reconnus coupables par la Cour suprême de Zurich, de tentative de vol, de dommages à la propriété, de vol, de violation de domicile et des lois sur la circulation routière. Le tribunal a condamné le père à huit mois et le fils à dix mois de prison ; quant au beau-fils, qui est encore coupable d'attentat à la pudeur sur son propre enfant, il a été puni à trente mois d'emprisonnement, moins 250 jours de préventive et d'une amende de 100 fr. Sa peine est commuée en un internement dans une maison de santé.

■ **VALAISANNE ÉCRASÉE.** — Une Valaisanne de 47 ans, Mme Marguerite Genolet, d'Ardon, près de Sion, a été écrasée par un camion alors qu'elle traversait inopinément la route cantonale Martigny—Sion, non loin de la localité. Elle a été tuée sur le coup.

■ **OUVRIER TUÉ.** — Un accident de travail s'est produit, lundi après midi, sur un chantier de la fabrique de conserves Bischofszell, qui a provoqué la mort de M. A. Collazza, ouvrier italien, âgé de 31 ans domicilié à Katzenrüti, près d'Amriswil. L'ouvrier a été écrasé sous un élément de béton et tué sur le coup. Le malheureux laisse en Italie une femme et trois enfants.

■ **TRAIN EN PANNE.** — Le train direct Lausanne—Bâle Nº 335, quittant Lausanne vers 18 h., est tombé en panne, mardi soir, près de Chavornay, entre Lausanne et Yverdon, à cause d'une avarie mécanique de la locomotrice. Il a fallu changer de machine en gare de Chavornay. Les trains en direction de Bâle et de Zurich ont subi des retards de 20 à 45 minutes.

Le nouveau cabinet allemand

Voici la composition du nouveau Cabinet fédéral allemand dont les membres prêteront serment aujourd'hui :

Chancelier : Willy Brandt (président du SPD).

Ministre d'Etat chargé de la chancellerie : Horst Ehmke (SPD), jusqu'ici ministre de la justice.

Affaires étrangères (et vice-chancelier) : Walter Scheel (président du FDP).

Intérieur : Hans-Dietrich Genscher (FDP).

Agriculture : Josef Ertl (FDP).

Justice : Gerhard Jahn (SPD), jusqu'ici secrétaire d'Etat parlementaire aux affaires étrangères.

Economie : Karl Schiller (SPD), déjà en place.

Finances : Alex Moeller (SPD).

Travail : Walter Arendt (SPD).

Transports et postes : Georg Leber (SPD), déjà en place.

Construction : Lauritz Lauritzen (SPD), déjà en place.

Affaires allemandes : Egon Franke (SPD).

Coopération économique (aide au développement) : Erhard Eppler (SPD), déjà en place.

Recherche scientifique : Hans Leussink (SPD).

Santé, famille et jeunesse et affaires sociales : Mme Kaete Strobel (SPD), anciennement ministre de la santé.

Défense : Helmut Schmidt (SPD).

Chaque ministre sera assisté par un secrétaire d'Etat parlementaire, institution créée par l'ancienne coalition CDU/CSU—SPD. Deux de ces secrétaires d'Etat sont des femmes.

Notre photo (de gauche à droite et de haut en bas) : W. Brandt, W. Scheel, H. Ehmke, H. Schmidt, G. Leber, J. Ertl, W. Arendt, K. Strobel, E. Eppler, E. Franke, L. Lauritzen, H. Leussink, G. Jahn, D. Genscher, K. Schiller et A. Moeller.

VAUD

LES CIRCONSTANCES DE LA VIE POLITIQUE

ROLLE
DES BRAS, MAIS SURTOUT DES HOMMES

Notre confrère l'« Ouest-Léman » publie dans chacun de ses numéros une rubrique en italien. Elle donne souvent d'intéressants aperçus de l'état d'esprit des travailleurs transalpins. C'est ainsi que parlant de la récente prise de position de M. von Moos contre l'initiative Schwarzenbach, elle remarque, après avoir exprimé sa satisfaction devant la fermeté du ton du président de la Confédération :

« La seule chose qui nous ait un peu déplu est que tout ait été placé sur le plan de l'économie... Il aurait été plus réconfortant de ne pas oublier que les émigrants sont non seulement des « bras », mais aussi et surtout des hommes. »

La remarque nous paraît judicieuse. Du côté patronal, beaucoup d'adversaires farouches de l'initiative Schwarzenbach devraient noter soigneusement cette remarque.

AIGLE
LA POLITIQUE DE L'ICEBERG

Lors d'une récente réunion publique, les trois municipaux radicaux aiglons ont répondu aux questions de leurs ouailles. A ce propos, la « Feuille d'Avis du District d'Aigle» nous confie: «La politique communale est un peu comme un iceberg. Les citoyens en voient un dixième et ignorent les neuf dixièmes constitués d'une masse de travaux et d'études inconnus du public et il est souvent intéressant de voir, partiellement au moins, cette masse cachée. »

Selon notre expérience, la politique communale ne ressemble généralement à un iceberg que dans les villes à majorité bourgeoise et à prédominance radicale. On n'y aime, en effet, pas du tout que le peuple se mêle des « affaires qui regardent les gens sérieux ».

Si donc iceberg il y a à Aigle, il serait temps que les radicaux songeassent au dégel. Même en URSS, ils s'en souviennent peut-être, il y en eut un !

VEVEY
GÉNÉRALISER L'INSTRUCTION CIVIQUE

Sous les auspices de l'Association sur le suffrage féminin, G. Baechtold a donné récemment une conférence sur « l'abstentionnisme et le citoyen suisse ». La « Feuille d'Avis de Vevey » nous dit, à ce propos, que le conseiller national socialiste a passionné son public.

Ce public, G. Baechtold l'a non seulement gratifié d'une conférence, mais encore il lui a fait prendre la parole. Et il est intéressant de relever quelques-uns des remèdes qu'il a préconisé — le public — pour lutter contre l'abstentionnisme :

«Il faudrait, a-t-il dit, intensifier et généraliser l'instruction civique dans les classes, en famille, en la rendant vivante. Expliquer le fonctionnement des institutions est une chose, mais il faut aussi apprendre aux jeunes à exercer pratiquement la démocratie, leur apprendre à s'exprimer et les inciter à le faire. Et les femmes donc ! Elles aussi elles ont besoin d'information; elles aussi forment un potentiel d'enthousiasme — que les partis, souvent par méfiance de la nouveauté, se refusent à mettre en valeur. »

Ces considérations nous paraissent très judicieuses. Et à vous ?

CHÂTEAU-D'ŒX
UN ULTIMATUM QUI A DE L'EFFET

Nous avions rendu compte de l'ultimatum que de nombreux citoyens de Château-d'Œx avaient adressé à la Direction générale des PTT à la suite d'émissions de télévision très défectueuses.

La dite direction vient de donner sa réponse. Elle déclare notamment :

« Les rapports de nos stations confirment entièrement le bien fondé des réclamations et nous regrettons vivement que des interruptions répétées se soient produites, précisément au cours d'émissions particulièrement intéressantes.

» Le réémetteur de Château-dŒx diffuse le programme fourni par l'émetteur du Mont-Pèlerin, acheminé jusqu'à La Braye en passant par les réémetteurs des Giettes, près de Monthey et du Chamossaire.

» Le point vulnérable de cette chaîne de transmission est la station du Chamossaire dont la ligne d'alimentation électrique peut être coupée par les orages. Ce fut malheureusement le cas pendant la retransmission de l'arrivée des cosmonautes sur la lune et pendant celle de l'émission des Jeux sans frontière.

» Nous avons pris des mesures pour éliminer l'origine de ces pannes malencontreuses. La station du Chamossaire devra être agrandie afin qu'il soit possible d'y installer des dispositifs électriques de sécurité.

» Nous pouvons vous donner l'assurance que si les circonstances indépendantes de notre volonté ne viennent pas entraver la réalisation de nos plans de travail, les mesures prévues seront prises très rapidement. »

Voilà un ultimatum qui a eu de l'effet, bougre ! Vous savez ce qui vous reste à faire si vous avez à vous plaindre des PTT !

VÉBÉ.

Quatre classes de gymnase à Vevey

L'augmentation rapide des effectifs des gymnases et le manque de locaux à Lausanne contraignent le gouvernement à prendre des mesures d'urgence de décentralisation.

Le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil de l'autoriser à ouvrir quatre classes de gymnase à Vevey, dès le printemps 1970.

Le nombre des élèves issus des 22 collèges du canton et désirant poursuivre leurs études dans un gymnase augmente rapidement.

Or, non seulement la capacité d'accueil de nos deux gymnases est dépassée depuis de nombreuses années, mais toutes les solutions de fortune ont été épuisées : construction de pavillons, location d'appartements, augmentation de l'effectif des classes, classes itinérantes, etc.

Seul un essaimage permet de résoudre le problème.

Il se trouve que la ville de Vevey pourrait loger, dès le printemps 1970, quatre classes de gymnase dans des salles laissées libres par le départ d'une partie de l'Ecole complémentaire professionnelle dans un nouveau bâtiment en construction.

Ces quatre classes seraient rattachées au Collège de Vevey, et l'enseignement donné par des maîtres cédés partiellement par les collèges de Vevey et de Montreux.

Ainsi, tous les élèves des sections latin-anglais, mathématiques-sciences, générale-littéraire domiciliés dans les districts d'Aigle, du Pays-d'Enhaut et de Vevey trouveraient à Vevey une possibilité d'accueil qui leur éviterait de longs déplacements.

Ce projet va dans le sens de la motion déposée en 1968 par le député Kratzer, et constitue, tout comme l'ouverture des classes de l'Ecole normale à Montreux, une amorce de création d'un centre d'enseignement secondaire supérieur à l'Est.

Le Conseil d'Etat demande donc au Grand Conseil de l'autoriser à ouvrir quatre classes de gymnase à Vevey dès le printemps 1970.

50% PEINTURES Exposition-vente 50%

Chaque jour, **place de la Riponne,** sous la rue du Tunnel, à Lausanne, l'Office des faillites procède à la liquidation d'un lot d'environ 80 tableaux signés « Henri - Alain Schuler », paysages de la plaine du Rhône, Léman, Alpes vaudoises, etc.

Rabais de 50 % sur les prix du catalogue.

Le préposé : Max Luisier.

GENÈVE

Le statut des fonctionnaires de l'administration cantonale

Sous le titre : « Avant une prise de position », le périodique « Le Fonctionnaire », organe des syndicalistes de la VPOD de Genève-Etat, commente la situation à la veille d'importantes décisions. On sait qu'une assemblée générale extraordinaire est convoquée pour le mercredi 29 octobre 1969, à 20 h. 15, au Faubourg (3e étage). L'ordre du jour comprendra notamment :

1. Prise de position au sujet de l'évaluation et de la nouvelle classification des fonctions, à la suite de l'élaboration du « rapport du groupe d'évaluation ».

2. Dispositions concernant la fusion des trois sections genevoises VPOD.

Concernant le premier point, nous lisons ce qui suit dans le même numéro du « Fonctionnaire » :

« L'assemblée générale qui se tiendra à la fin de ce mois aura à prendre une position définitive au sujet d'un problème important et très complexe et dont la solution risque de conditionner — pour longtemps — l'existence des fonctionnaires. Il s'agit en effet du problème de l'évaluation et de la nouvelle classification des fonctions. Jusqu'ici notre syndicat est resté dans l'expectative, car il convenait — avant de fixer notre orientation — que les travaux du groupe paritaire d'évaluation fussent terminés.

» On sait maintenant qu'un volumineux et très fouillé rapport a été élaboré et qu'il importe donc d'étudier ce document avec sérieux et attention. Ce n'est certes pas une petite affaire, car le rapport contient des données très techniques et postule un choix tendant sinon à freiner, tout au moins à rendre plus difficile l'action syndicale. C'est pourquoi le comité de la section a rejoint nos collègues qui ont demandé — avec raison — de reconsidérer notre position. Il s'est d'ailleurs livré à un premier examen de la question et a décidé de présenter à ce sujet un rapport à l'assemblée générale pour que celle-ci puisse se déterminer tant sur le fond du problème que sur la tactique à suivre pour l'avenir.

» Sans anticiper sur les décisions que prendra l'assemblée générale de la section — et les décisions des autres organisations professionnelles qui, bien entendu, ont aussi leur mot à dire — nous pensons néanmoins qu'il est clair qu'aucun système de classification et de rémunération — fût-il scientifique — ne peut être parfait, exempt d'arbitraire et offrant toutes les garanties d'équité et d'objectivité. Dans l'administration cantonale, où l'employeur est un corps politique soumis à des influences diverses, aucun système ne pourra — et c'est bien regrettable — mettre un terme au favoritisme, aux coups de piston. On pourrait à cet égard fournir de nombreux exemples. C'est pourquoi quand on parle de salaire subjectif, cela fait sourire. Au cours de la conférence des présidents des sections romandes de la VPOD, qui s'est tenue le 27 septembre dernier à Lausanne, le problème qui nous intéresse et qui semble agiter toutes les administrations a été longuement évoqué. Un collègue, représentant des fonctionnaires vaudois, a abondamment parlé de la méthode en vigueur dans le canton voisin et fait part d'une expérience somme toute peu concluante. Ce témoignage, dont le poids est évident, doit nous faire réfléchir et nous inciter à une prudence redoublée.

Rappelons, pour terminer, les propositions faites par notre syndicat énonçant les principes devant caractériser tout nouveau système de rémunération :

- Supprimer l'actuelle discrimination entre les sexes, aussi bien en ce qui concerne les salaires que l'avancement professionnel et les fonctions.
- Ne pas accepter que soit sanctionnée par le salaire la différence existant entre le travail non manuel et le travail manuel.
- Supprimer la discrimination dont sont l'objet les travailleurs étrangers, en ce qui concerne le salaire, l'avancement professionnel et la fonction.
- Fixation d'un salaire minimum.
- Maintenir ou, mieux, diminuer la différence entre le maximum et le minimum de l'échelle des salaires.
- Prévoir des annuités égales pour toutes les classes, c'est-à-dire en sommes fixes et non en pourcentages.
- Prévoir également des allocations de vie chère égales, en sommes fixes.
- Les primes de fidélité devraient être égales pour tous, mais variant en fonction du nombre d'années et indexées.

Mémento genevois

THÉATRE DE LA COMÉDIE : salle réservée.

GENÈVE

CAFÉ-RESTAURANT DE L'HOTEL-DE-VILLE — Grand-Rue 39 - Téléphone 24 99 48 - Mets et boissons de 1er choix - Deux salles pour sociétés et banquets.

Les propos libres du père Gnagnu

« Lundi, vous aurez déjà changé quelque chose ! »

Tel était le slogan des indépendants (alias Migros), bien qu'encore ils s'en défendent.

Pour une fois, Migros ne faisait pas le détail et ni le « mi-gros ». C'est bel et bien une commande de grossiste qui a été livrée à la rue d'Italie. Les locaux étaient trop petits pour l'essayage des vestes.

C'est donc bien vrai, lundi, ils ont changé quelque chose : leur paletot !

Le père Gnagnu.

Cinémas lausannois

A. B. C. T. 22 35 52-53
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 — 16 ans
Un film de Costa-Gavras
COMPARTIMENT TUEURS
avec Yves Montand, Jean-Louis Trintignant, Catherine Allégret, Jacques Perrin, Simone Signoret, Michel Piccoli, Pascal Roberts, Pierre Mondi, Charles Denner — Musique : M. Magne

Athénée Tél. 23 24 12
14.00, 17.15, 20.30 en franç. — 16 ans
Le monument de Sergio Leone
Charles Bronson, Claudia Cardinale, Henry Fonda, J. Robards
IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST
(ONCE UPON A TIME IN THE WEST)
3 h. de spectacle - Faveurs susp.
Techniscope - Technicolor

Atlantic T. 22 11 44-45
14.30, 17.00, 20.30 — 16 ans
Troisième semaine
Jean Yanne, Annie Girardot, Francis Blanche dans le film aux 4 Grands Prix de Gérard Pires
EROTISSIMO
Le plus Dro...liss...si...mo de l'année
Scénario: Nicole de Buron
(«Les Saintes Chéries»)

Bel-Air Tél. 23 53 12
En franç.: 14.00, 20.30 — 16 ans
En italien: 17 15 (s.-t.)
Charles Bronson, Claudia Cardinale, Henry Fonda, J. Robards
IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST
(C'ERA UNA VOLTA NEL WEST)
3 h. de spectacle - Faveurs susp.
Techniscope - Technicolor

Bourg Tél. 22 86 22
14.30, 17.00, 19.00, 21.00 — 18 ans
DERNIER JOUR
Prix Georges Sadoul — Grand Prix des cinémas d'art et d'essai
Pierre Brasseur et Ligia Branice dans
GOTO L'ILE D'AMOUR
avec Ginette Leclerc, René Dary, Guy Saint-Jean - Fav. suspendues à 21.00
Un film exceptionnel de W. Borowczyk

Capitole Tél. 22 51 32
14.30, 17.00, 20.30 — 18 ans
Deuxième semaine
Première vision
LA RELIGIEUSE DE MONZA
Anne Heywood, Antonio Sabato, Hardy Kruger - Eastmancolor
Tiré des dossiers secrets du Vatican, après 360 années de silence

Colisée Tél. 32 51 25
15.00, 17.00, 20.30 — 18 ans
2e semaine — Première
Palme d'or du Festival de Cannes 69 !
IF...
de Lindsay Anderson, avec Malcolm McDowell, Christine Noonan
Version franç. - Couleurs - Fav. suppr.
Ce film passe en vers. orig. anglaise au LIDO

Eldorado Tél. 22 16 12
14.30, 17.00, 20.30 — 18 ans
En grande première vision
Un superfilm policier poignant et sexy
avec Rita Hayworth, Giuliano Gemma, Klaus Kinski, dans
LE BATARD
Parlé français - Technicolor

Lido Tél. 23 21 44
14.00, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 — 18 ans
2e semaine — Première
Palme d'or du Festival de Cannes 69 !
IF...
de Lindsay Anderson, avec Malcolm McDowell, Christine Noonan
Vers. orig. angl., s.-t. - Fav. suppr.
Ce film passe en version française au COLISÉE

Métropole Tél. 23 62 22
14.30, 17.00, 20.30 — 12 ans
5e semaine
Niven, Belmondo, Bourvil, Wallach et Sylvia Monti dans
LE CERVEAU
Un film de Gérard Oury
Venez rire avec eux !
Eastmancolor - Franscope

Palace Tél. 22 13 30
14.00, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 — 10 ans
Première suisse - 3e semaine
La nouvelle vedette «Walt Disney» arrive dans une pétarade de gags !
(THE LOVE BUG)
UN AMOUR DE COCCINELLE
avec Dean Jones et Michèle Lee
Technicolor — Parlé en français

Romandie Tél. 23 47 64
14.15, 17.15, 20.15 — 14 ans
1re suisse romande - 4e semaine
LA BATAILLE D'ANGLETERRE
Une production Harry Saltzman
Parlé français - Toutes faveurs susp.

Corso-Renens Tél. 34 00 35
Relâche
Dès jeudi :
RINGO AU PISTOLET D'OR

FÉDÉRATION DE FOOTBALL SATUS. — Matches du 19 octobre 1969. Coupe suisse : Sémina carouge, 1-5 ; Trams-Genève—CLIG, 3-2. Championnat. Série interrégionale : Espoir—Chênes Eaux-Vives, 0-2. Série A, Genève. Genève-Ville—Chêne Eaux-Vives II, 3-1; Hispania II—Carouge II, 5-2 ; Plainpalais—Jonction, 0-2.

La Commission administrative, la Direction et le personnel de la Clinique de Bel-Air ont le pénible devoir de faire part du décès de

Madame

Henri CHAMMARTIN

mère de Madame Josiane Brandt, leur employée et collègue.

Page de la femme

Un refus qui déshonore Schaffhouse

Un déshonneur qui l'est d'autant plus que le chef-lieu de ce canton a été présidé durant maintes décennies par un chef socialiste de tout premier plan, ce qui aurait pu laisser espérer que les électeurs de ce canton étaient préparés et prêts à accepter un postulat aussi élémentairement démocratique et équitable que le suffrage féminin. Ce ne fut, hélas, pas le cas. Par 7480 non contre 6698 oui ils ont refusé aux femmes, le 14 septembre dernier, le suffrage féminin en matières cantonales et communales. Il convient de noter néanmoins que les centres industriels de Schaffhouse et de Neuhausen ont été deux localités à donner une majorité favorable à l'égalité des droits politiques aux femmes. A Schaffhouse même, l'excédent des oui sur les non a été de 500.

Dans les campagnes et les communes semi-urbaines, la majorité est le plus souvent rejetante. Dans plusieurs villages il n'y eut, entre les oui et les non, que deux à trois voix de majorité, favorable ou défavorable. Toutefois, comparativement à la dernière votation populaire sur le même objet, en 1917, il apparaît que le front des non tend à s'effriter plus que celui des oui. Mais l'abstention a été plus forte cette fois-ci, ce qui autorise à en déduire que bien des opposants ont renoncé à leur non pour ne rien dire du tout.

C'est sur une initiative des jeunes socialistes qui, sans consulter ni les partis, ni les organisations féminines ont pris les devants pour réclamer une votation populaire, que cette consultation s'est faite. Les grands adversaires du suffrage féminin se recrutent dans le PAB (parti des paysans, artisans et bourgeois) qui donna le mot d'ordre de voter non.

Le résultat de cette votation populaire du 14 septembre n'a pas découragé les milieux suffragistes, pas plus que les femmes évoluées en général, confiantes qu'elles sont dans les résultats d'une votation prochaine qui ne peut tarder, car, malgré tout, face à la votation de 1967, l'idée de l'égalité des droits politiques pour la femme a gagné du terrain.

Effectivement, quelques jours seulement après la votation du 14 septembre, une nouvelle démarche intervenait déjà pour que soit reposée la même question en consultation populaire. Sur l'initiative de quelques membres du groupe parlementaire des radicaux et des jeunes libéraux, une motion a été présentée par eux au Grand Conseil de Schaffhouse. Constatant le refus populaire d'accorder aux Schaffhousoises l'égalité politique sur le plan communal et cantonal, refus qu'elle considère nuire au bon renom du canton et être indigne de lui, cette motion demande que l'anniversaire de la dernière votation marque la date d'une nouvelle consultation populaire sur le même objet. Au cas où le résultat de cette nouvelle votation serait aussi négatif, la motion serait maintenue pour que la votation populaire se renouvelle l'année suivante, à la même date, et ainsi de suite d'année en année jusqu'à l'obtention d'un vote positif.

Vrai ! Ces citoyens-là méritent un bravo pour leur ténacité. Mais où donc se cachent les socialistes dans cette nouvelle initiative ?

Jenny HUMBERT-DROZ.

POUR LES JEUNES ET CELLES QUI LE SONT RESTÉES, LES CHAPEAUX A LARGES AILES

Ce chapeau Pontesa duveté et moelleux, à la chaînette dorée fantaisie, rappelle le romantisme hippy. Un modèle pour toutes celles qui savent que les chapeaux à larges ailes adoucissent le visage, paraissent toujours élégants et donnent un effet d'ensemble aussi bien avec un manteau chic qu'avec un costume ou un vêtement à pantalons. — Modèle: Georges Meyer & Cie, Wohlen. Photo: Kriewall, Männedorf.

Le travail à mi-temps: Un problème d'actualité

II [2]

Profitant de l'aimable invitation à participer au débat sur « Le travail féminin à mi-temps » proposé par les articles des camarades Jenny Humbert-Droz et Amélia Christinat dans la « Page de la femme » du mercredi 8 octobre, je me permets d'émettre ici quelques réflexions.

J'avoue d'abord être quelque peu étonnée quand j'entends dire qu'une femme mariée ayant élevé ses enfants ne sait plus que faire des quelques heures qui lui restent après les travaux ménagers et s'ennuie.

Il y a des quantités de livres à lire, de belles promenades à faire, de petits services à rendre autour de soi et bien d'autres choses encore, sans compter les nombreuses sociétés féminines et divers groupements politiques où la femme, tout en prêtant quelque collaboration gratuite, peut trouver l'occasion de contacts intéressants avec l'extérieur.

Pouvoir disposer à son gré d'une partie de la journée, c'est à mon avis une chance et une forme de liberté bien souhaitable.

Je comprends qu'une femme ayant une profession dans laquelle elle peut exercer ses talents, en tirer des satisfactions et un épanouissement de sa personnalité, puisse désirer la reprendre dès que les obligations ménagères lui en laissent le temps.

Mais je crois que cette catégorie de femmes, parmi celles qui cherchent un travail à mi-temps, est une minorité. Pour les autres, les plus nombreuses, la vraie raison qui les pousse à chercher une occupation accessoire est, comme le dit Amélia Christinat, le besoin ou l'envie de gagner de l'argent.

En quoi peut être enrichissant pour une femme le fait de sortir de ses quatre murs familiaux pour s'enfermer dans ceux d'un bureau où elle devra taper à la machine des lettres dictées par un chef, ou dans l'air conditionné d'un grand magasin pour vendre des boutons ou des chaussettes, ou tiper vertigineusement aux caisses les prix des marchandises ?

De quelle manière pourrait-elle s'épanouir, exercer ses qualités, en allant nettoyer des bureaux, faire des ménages, ou travailler à la chaîne toujours devant la même machine dans une fabrique ?

Pour ces femmes, qui sont légion, le travail à temps partiel est motivé par le besoin d'argent; car il faut toujours plus d'argent dans un ménage pour acheter tout ce qui est offert sur le marché et dont il semble bien que l'on ne puisse se passer.

L'apport du mari, même s'il a un salaire convenable, n'est plus suffisant. Il faut remplacer la vieille petite voiture, les meubles trop usés, le téléviseur ancien modèle, la machine à laver ou l'aspirateur qui ne marchent plus très bien. La publicité est là qui les guette avec ses suggestions irrésistibles. Et il y a bien entendu les vacances et aussi parfois les études des enfants qui ont grandi et on le droit d'acquérir une place convenable dans la société, etc.

Voilà pourquoi la mère de famille ou simplement l'épouse se croit obligée de renflouer de son apport le bilan familial ; elle ne rechigne pas, il faut bien le dire, devant des efforts et un nombre d'heures de travail journalier dépassant de beaucoup celles de son mari.

Je citerai un exemple précis tiré d'une expérience personnelle : par deux fois, à une année de distance, j'ai mis une annonce pour trouver une femme de ménage. J'ai eu par téléphone **70 offres** la première fois et plus **d'une cinquantaine** la seconde. Il s'agissait principalement de femmes mariées italiennes ou espagnoles ayant leur mari engagé dans des entreprises de la ville. Mais il y avait aussi des Suissesses parmi lesquelles des femmes de condition apparemment très convenable.

Après avoir fait mon choix, je me suis rendu compte chaque fois de l'admirable abnégation qu'elles mettent à suppléer par leur travail aux besoins de la famille, car les quelques heures qu'elles travaillaient chez moi n'étaient qu'une petite partie de celles qu'elles faisaient ailleurs, et chez elles, pour leur propre ménage.

Voici la journée de celle qui vient travailler chez moi : de 5 h. 30 à 7 h. 30 du matin, nettoyages dans une banque ; puis retour chez elle pour préparer le petit déjeuner aux siens : à 8 h. 30 chez moi jusqu'à 11 h. 30 (trois fois par semaine) ; puis au pas de course chez elle pour mettre à table sa famille et faire son ménage : lessives, repassages, raccommodages, etc. De 18 à 22 h., nettoyages dans une grande banque de la ville avec une trentaine d'autres femmes, à grand renfort de machines pour les sols ; mais ces machines très lourdes, il faut les conduire; épousseter les meubles, vider les corbeilles à papier et, à tour de rôle, nettoyages à fond.

Si l'on considère l'ensemble des banques, des établissements et des bureaux, dans une ville comme Lausanne, on peut s'imaginer la quantité de main-d'œuvre féminine requise pour ce genre de travail. Il paraît que ce sont presque toutes des femmes mariées qui utilisent leurs loisirs et bien davantage, pour apporter à la maison les suppléments nécessaires aux dépenses de la famille.

Est-ce là une évasion salutaire ?

Elles rentrent le soir mortes de fatigue et n'ont même pas envie de lire un journal.

Les maris possèdent une voiture, leur maison est pourvue de tous les appareils électriques et chacun est très bien vêtu le dimanche. Ces familles ont donc le bien-être. Mais qui en paie le prix ? Ce sont les femmes; elles ne s'en rendent pas compte et trouvent naturel de travailler 12 à 14 heures par jour quand leurs maris n'en travaillent que huit. Ce qui importe, c'est d'avoir suffisamment d'argent pour acheter de tout sans discernement.

On serait tenté de conclure que, dans notre «société de consommation», les plus « aliénés » — comme les appelle Marcuse — ce sont les femmes, du moins celles d'une certaine catégorie.

LINA BURGY.

☆

Le débat est engagé. Il continue ! Mais attention ! Il est nécessaire de distinguer entre travail temporaire, travail à mi-temps et travail à temps partiel.

Le travail temporaire *est prévu pour une période déterminée, parfois avec des journées de travail entières. Ce travail est fourni le plus souvent par une organisation intermédiaire, suppléante qui conclut avec l'intéressée le contrat d'engagement, fixe les conditions de travail et de salaire, reste en fait l'employeur et se couvre évidemment très largement de ses frais en prélevant un pour-cent assez élevé sur le salaire de la personne à laquelle elle a procuré l'emploi, qui lui assure aussi un bien joli bénéfice aux dépens du travail de sa « protégée ». Ces organisations, puissantes sur le marché du travail, n'œuvrent certes pas dans l'intérêt des salariés.*

Le travail à mi-temps *est en revanche le plus souvent un emploi durable et prolongé dont les conditions d'engagement, de travail, de salaires, de vacances, d'assurances, etc., devraient être fixées dans les conventions collectives à défaut d'un contrat individuel. Ici les lacunes sont encore très graves.*

Quant au travail à temps partiel, *il n'est pas nécessairement un travail à mi-temps. Il peut se réduire à une ou deux heures de travail par jour, à un ou plusieurs jours par semaine. C'est à cette catégorie de travailleuses qu'appartiennent les aides-ménagères qui, comme l'écrit Lina Burgy dans son article, permet des excès de travail allant jusqu'à douze et quatorze heures par jour et pour lesquels ces travailleuses elles-mêmes portent la responsabilité. Car il ne s'agit plus alors d'un travail à mi-temps qui présuppose un maximum de quatre heures de travail par jour, mais bien d'un travail à un temps et demi, soit une journée et demie de travail. C'est alors toute une œuvre d'éducation qui s'impose pour rendre ces pauvres femmes esclaves de la course au bien-être conscientes de l'absurdité de leur comportement.*

Jy.

* Voir notre édition du 8 octobre.

Marché saturé: Ménagères, soyez vigilantes!

Les milieux bien informés affirment que la situation du marché européen des fruits à pépins, et principalement des pommes, est grave et que les conséquences s'en feront sentir non seulement cet automne, mais encore les années prochaines. Il est indispensable, de leur avis, que les gouvernements étudient immédiatement, avec les organisations professionnelles nationales, les moyens de résoudre le problème.

Cet automne, une récolte de pommes des plus abondantes est attendue. Les mesures à envisager devraient permettre aux producteurs de s'adapter sur quelques années. Ces derniers devraient réduire les surfaces des vergers de pommiers, de poiriers, de pêchers, prendre en considération les primes d'arrachage (on vous paye, ô ironie, pour arracher ce qu'on a planté !) et interdire la vente de certaines qualités et variétés sur le marché de détail. Un contrôle extrêmement sérieux de la qualité devrait être opéré par des organismes supranationaux et dans le cadre de la CEE, ce qui pourrait contribuer à assainir la situation ; et la suppression du troisième choix de toutes les variétés de pommes serait une solution simple, applicable à brève échéance, estiment les milieux compétents.

Deux pays traditionnellement importateurs de pommes, l'Allemagne et la Grande-Bretagne, enregistreront cet automne des récoltes très importantes : 2,4 millions de tonnes en République fédérale et 260.000 tonnes en Angleterre.

Les modes des excédents sont presque identiques dans les pays producteurs : dons à des institutions sociales, affouragement, destruction. Aux Pays-Bas, le problème de la destruction est très grave. En 1968, 60.000 tonnes de poires ont été détruites et cette année des opérations de retrait sont déjà en cours pour les pommes. Dans ce pays, les vergers produiront environ 500.000 tonnes de pommes cet automne, beaucoup plus qu'il n'en faut pour satisfaire la demande. L'Italie aussi aura ses problèmes d'écoulement, tout comme la France (récolte estimée à 1,7 million de tonnes, dont 137.000 pour le marché frais) et l'Espagne. En Autriche, la situation ne serait pas aussi grave, les vastes installations frigorifiques dont disposent les producteurs de ce pays permettant d'alléger momentanément le marché.

Il semble qu'en Suisse les milieux intéressés envisagent de ne pas commercialiser cet automne le deuxième choix de plusieurs variétés de pommes.

Le VIe séminaire international de Belgrade

V *

Les jardinières sont formées dans une école spéciale pendant deux ans, puis elles font des stages. Chaque année, elles doivent suivre un séminaire pédagogique et, après quelques années de pratique, peuvent fréquenter une école supérieure pédagogique qui leur permet de prétendre à un poste de directrice. Le recrutement ne pose aucun problème ; beaucoup de jardinières sont sans travail tant cette profession attire les jeunes filles. Le salaire, de 950 dinars au début, va jusqu'à 1250 dinars par mois ; la directrice et le médecin ne reçoivent que 100 à 200 dinars de plus.

A cette institution est rattachée une maison de repos, en pleine forêt, pouvant recevoir trente-cinq enfants convalescents deux fois par an pendant vingt et un jours. Les enfants sont régulièrement suivis par le médecin qui envoie chaque enfant gravement atteint ou contagieux à l'hôpital. Les enfants touchent, en arrivant le matin, une blouse de maison ravissante, rose pour les filles, bleue pour les garçons.

Dès le premier contact, nous avons senti que cette garderie, ainsi qu'une autre plus ancienne que nous avons visitée en vitesse, ont été conçues et construites par des femmes. Les douze groupes sont répartis sur quatre appartements, d'après les âges, mais mixtes. Chaque appartement comprend une salle de jeux, une salle de musique, une salle de repos et une salle d'étude. Tout le mobilier est à la grandeur des enfants. Dans la salle de jeux, un coin est aménagé en salon avec petit canapé, petits fauteuils et petite table où les enfants jouent à recevoir. Un coin est meublé d'une coiffeuse avec tabouret, glace et tous les accessoires nécessaires à la toilette ; les enfants jouent à se faire des beautés, à se coiffer ; il y a aussi un coin cuisinette, un coin laboratoire et un bureau. Là, les enfants jouent vraiment aux grandes personnes. Les jouets proprement dits sont dans la salle de repos où les lits se replient contre le mur, cachés par un rideau. Un jardin entoure la maison où les enfants peuvent jouer quand le temps est beau. Chaque jour, par n'importe quel temps, les jardinières sortent en promenade avec les enfants. J'ai été frappée par l'air heureux de ces enfants et la gentillesse des jardinières ; on sent que l'on y aime et respecte ces enfants.

Une vingtaine d'enfants nous ont régalées de chansons du pays, accompagnés par l'accordéon de la jardinière. Tous savaient les couplets, de la première à la dernière phrase. La directrice nous assura qu'en quittant la garderie, les enfants savent vingt à trente chansons et plusieurs danses folkloriques.

Je rêverai longtemps encore de ces enfants si beaux et si joyeux.

Violette Parisod-Junod

* Voir nos PAGES DE LA FEMME des 27 août, 10, 24 septembre et 8 octobre.

◀ Mode enfantine

L'uni et les rayures sont travaillés ici pour combiner une robe de jeune fille à la fois amusante et facile à entretenir. La manche courte souligne la forme chemisier et la ceinture coulissante à hauteur des hanches donne à ce modèle tout son « chic ». Modèle : Aroleid S. A., Aarau.

PROGRAMMES

RADIO TV

RADIO

Mercredi 22 octobre 1969

SOTTENS. — 16.00 Inf. 16.05 Le rendez-vous de 16 h. 17.00 Inf. 17.05 Pour vous les enfants. 17.15 Tous les jeunes ! 18.00 Inf. 18.05 Le micro dans la vie. 18.45 Sports. 19.00 Le miroir du monde. 19.30 La situation nationale. 19.35 Bonsoir les enfants ! 19.40 Disc-O-Matic. 20.00 Magazine 69. 20.20 Ce soir, nous écouterons. 20.30 Les concerts de Genève. 22.30 Inf. 22.35 La semaine littéraire. 23.00 A l'occasion de la Semaine suisse : Anthologie de la musique suisse. 23.25 Miroir-dernière.

Second programme de Sottens. — 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Tous les jeunes ! 19.00 Emission d'ensemble. 20.00 Inf. 20.10 Que sont-ils devenus ? 20.30 Les sentiers de la poésie. 21.00 Au pays des blues et du gospel. 21.30 Carte blanche à la littérature. 22.30 Optique de la chanson.

BEROMUNSTER. — 16.05 Pour les jeunes. 17.30 Pour les enfants. 18.00 Inf. Actualités. 18.15 Radio-Jeunesse. 19.00 Sports. Communiqués. 19.15 Inf. Actualités. 20.00 Musique champêtre et accordéon. 20.15 « Bett-Skandal », pièce en dialecte bernois. 20.40 Mandolines et harmonica. 21.10 Le cristal, documentaire. 22.15 Inf. Commentaires. Revue de presse. 22.30 Big Band Ball. 23.30-1.00 D'un jour à l'autre, divertissement musical.

Jeudi 23 octobre 1969

SOTTENS. — 6.00 Bonjour à tous ! Inf. 7.00 Miroir-première. 7.30 Le bonjour de Colette Jean. 8.00 Inf. et revue de presse. 9.05 La clef des chants. 11.00 Inf. 11.05 Crescendo. 12.00 Inf. 12.05 Aujourd'hui. 12.25 Quatre à quatre. 12.30 Miroir-midi. 12.45 Pacifique-Atlantique. 13.00 Musicolor. 14.00 Inf. 14.05 Sur vos deux oreilles... 14.30 Le monde chez vous. 15.00 Inf. 15.05 Concert chez soi.

Second programme de Sottens. — 12.00 Midi-musique. 14.00 Musik am Nachmittag.

BEROMUNSTER. — Inf. à 6.15, 7.00, 8.00, 10.00, 11.00, 12.30, 15.00 et 16.00. 6.10 Bonjour. 6.20 Réveil en musique. 7.10 Autoradio. 8.30 Concert. 9.00 Kaléidoscope viennois. 10.05 Ensemble R. Bongartz. 10.20 Radioscolaire. 10.50 Jeux d'enfants. 11.05 Pages de C Saint-Saëns. 12.00 Le pianiste J. Guarnieri. 12.40 Rendez-vous de midi. Inf. 14.00 Magazine féminin. 14.30 Chœurs et orch. du SDR. 15.05 L'album aux disques.

TV ROMANDE

Mercredi 22 octobre 1969

17.00 Le 5 à 6 des jeunes. 18.00 Bulletin de nouvelles. 18.05 Les cadets de la forêt. 18.30 Bonsoir. 19.00 Trois petits tours et puis s'en vont. 19.05 Les Chevaliers du Ciel. 19.40 Carrefour. 20.00 Téléjournal. 20.20 Affaires publiques. Hommage à Jean Renoir : 20.35 « Le Carrosse d'Or ». 22.10 Salut Jean-Pierre. 22.35 Téléjournal.

TV FRANÇAISE

Mercredi 22 octobre 1969

1re chaîne. — 17.30 Télévision scolaire. 18.15 Dernière heure. 18.20 Le Schmilblic. 18.40 Télé-rentrée. 18.55 Bonne nuit les petits. 19.00 Actualités régionales. 19.25 « La Cravache d'Or ». 19.45 Télé-soir. 20.20 Le ticket d'or du cinéma. 20.25 Les coulisses de l'exploit. 21.25 A dossier ouvert. 22.05 Des agents très spéciaux. 22.55 Télénuit.

2e chaîne. — 1900 Actualités régionales. 19.20 Colorix. 19.40 D'Iberville. 20.10 Des animaux et des hommes. 20.30 Télé-soir couleurs. 20.55 « Les Oliviers de la Justice », un film. 23.15 Débat.

Jeudi 23 octobre 1969

1re chaîne. — 9.30 Télévision scolaire. 12.30 Midi-magazine. 13.00 Télé-midi. 13.15 Midi-magazine (suite). 14.30 Télévision scolaire. 15.30 Pour les jeunes.

CONVOCATIONS DU PARTI

CANTON DE VAUD

VEVEY : Les membres de la section sont conviés à la conférence publique, mercredi 22 octobre, à 20 h. 30, à la Salle des vignerons (Casino du Rivage) : « L'avenir scolaire de nos enfants. » Orateur : André Chavanne, conseiller d'Etat, chargé du Département de l'instruction publique, Genève.

CAMARADES LAUSANNOIS
encore un dernier effort, le mercredi 22 octobre, de 18 à 21 h., aux Imprimeries Populaires, Tivoli 2. Empaquetages et transports aux distributeurs des tracts et invitations aux conférences de quartier.

YVERDON : Assemblée des locataires du Nord vaudois, jeudi 23 octobre 1969, à la salle du Conseil communal, à 20 h. 15. Exposé de M. J. Queloz (MPF). Venez nombreux.

PULLY : Groupe du Conseil communal, lundi 27 octobre, à 20 h. 15, à la Comète.

ROLLE : Le Parti socialiste rollois invite tous les membres et sympathisants à la conférence de notre camarade Maret, à la salle du Casino, dès 20 h. Sujet : « La question du logement. » Vendredi 24 octobre, tous à la salle du Casino de Rolle pour y applaudir notre camarade Maret.

JURA

Congrès du Parti socialiste jurassien

Un congrès extraordinaire du parti est convoqué pour samedi 25 octobre 1969, à 9 h. 20, au Café du Moulin, à Moutier.

CANTON DE NEUCHÂTEL

NEUCHÂTEL : Groupe féminin, séance mercredi 22 octobre, à 20 h. 15, à l'Hôtel City.

LA CHAUX-DE-FONDS : Assemblée générale de section, jeudi 23 octobre, à 20 h. 15. Salle rénovée de la Maison du Peuple.

GORGIER : Journée du district de Boudry. — Dimanche 26 octobre 1969. 1. Rallye autos. Départs dès 8 h., à la place du port, Chez-le-Bart. Repas dès 11 h., à la Maison de Commune. 3. Match au loto dès 14 h. Inscriptions à adresser à J.-P. von Allmen, conseiller communal, Chez-le-Bart.

Les « lions » de ce championnat

WINTERTHOUR

Ce soir, à 20 h. 30,
aux Charmilles, contre

SERVETTE

en huitième de finale de coupe à rejouer

PRIX HABITUEL DES PLACES

Caisses ouvertes au stade dès 16 heures, entrée ch. des Sports

Lever de rideau à 18 h. 30

D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

Le H.-C. La Chaux-de-Fonds, troisième titre ?

Le H.-C. La Chaux-de-Fonds, détenteur du titre national depuis deux saisons, sera encore le grand favori du 32e championnat suisse de ligue nationale qui débutera samedi. Les obligations de la coupe d'Europe et de l'équipe nationale ont contraint les Chaux-de-Fonniers à un sévère entraînement estival dont les effets ne devraient pas manquer de se faire sentir en championnat. Avec les frères Berra, les Neuchâtelois s'annoncent en outre comme encore plus redoutables que par le passé et ils devraient pouvoir pallier facilement l'absence provisoire de Reinhard. Selon toute vraisemblance donc, les autres clubs de ligue A devront se contenter de lutter pour la deuxième place.

Si l'on devait assister à une surprise, celle-ci pourrait être créée par Genève-Servette, le spécialiste du titre de vice-champion suisse, par le H.-C. Kloten, champion 1967, et éventuellement par le C. P. Zurich, pour autant que la réorganisation qu'il a connue ait vraiment porté ses fruits. Pour les autres équipes en lice, l'objectif sera principalement le maintien en division supérieure : Viège, qui a connu une saison difficile, Langnau, Sierre et le néo-promu Berne peuvent prétendre obtenir quelques bons résultats, mais ils ne semblent pas capables d'inquiéter les meilleurs sur l'ensemble d'un championnat.

Aucun entraîneur ne se trouve actuellement au service d'un club de ligue nationale depuis plus de quatre ans. Le « vétéran » dans ce domaine est André Kuenzi, qui entraîne le H.-C. Thoune depuis 1965. On trouve ensuite Gaston Pelletier, à La Chaux-de-Fonds depuis 1966. En ligue A, Berne (Rolf Diethelm), Genève-Servette (Yves Laurendeau), Sierre (Rolf Meyer) et le C. P. Zurich (Vladimir Kobranov) sont restés fidèles cette saison au même entraîneur, de même que Villars-Champéry (Ernst Schneeberger), Sion (Walter Salzmann), Young-Sprinters (Reto Delnon), Lucerne (Jan Resatko), Fribourg (Tim Haines), Bienne (Stu Cruishank), Winterthour (Sandy Archer) et les Grasshoppers (Vaclav Rosinak) en ligue B.

Les dix nouveaux entraîneurs de ligue nationale sont Peter Luthi, joueur-entraîneur à Kloten, le Canadien Colin Patterson (Langnau), le Tchécoslovaque Jiri Anton, jusqu'ici à Ambri (Viège), Marc Picard (Lausanne), Rudolf Kilias (Ambri), Bibi Torriani (Davos), Vaclav Frysek (jusqu'ici à Davos et qui a passé à Coire), Bob Stoyko (Kusnacht), Renald Lacroix (Lugano) et Yvan Bencic (Saint-Moritz).

Les équipes suisses de ligue nationale seront ainsi dirigées par neuf Suisses, neuf Canadiens et six Tchécoslovaques.

Plusieurs clubs vont présenter cette saison un visage nouveau : Lugano, Zurich et Lausanne, où de véritables bouleversements ont été enregistrés pendant la période des transferts, ainsi que Kloten, qui s'alignera avec sept nouveaux venus, pour la plupart formés au club. Pour la ligue A et le groupe ouest de ligue B, la moyenne d'âge sera de 23 ans (22,6 pour le groupe est de ligue B). Coire annonce l'équipe la plus jeune avec une moyenne d'âge de 20,9, les Young-Sprinters la moins jeune avec une moyenne de 25 ans. C'est d'ailleurs le club neuchâtelois qui annonce le vétéran du championnat en la personne d'Orville Martini (41 ans).

Dix-huit des vingt-quatre clubs de ligue nationale pourront compter sur un ou plusieurs joueurs ayant déjà porté le maillot de l'équipe nationale. Le H.-C. La Chaux-de-Fonds vient évidemment en tête avec 18 sélectionnés, devant Genève-Servette et Zurich (6), Berne, Viège et Villars-Champéry (4), Kloten, Ambri et les Young-Sprintes (3), Davos, Grasshoppers et Lugano (2), Langnau, Bienne, Lausanne, Lucerne et Thoune (1).

La formule du championnat n'a pas été modifiée. Les équipes de ligue nationale A participeront à un tour de qualification comprenant 14 matches. Les cinq premières équipes classées participeront au tour final pour l'obtention du titre. Au départ de ce tour final, le 3 janvier, des bonifications de 3, 2 et 1 points seront accordées aux trois premiers. Le tour de relégation réunira les trois derniers dont les deux meilleurs bénéficieront de deux et un points de bonification au départ.

COUP DUR POUR LAUSANNE-SPORTS

Lausanne-Sports devra se priver de son arrière Ely Tacchella jusqu'à la fin du premier tour du championnat en tout cas. Après un examen médical approfondi et, notamment, plusieurs radiographies, il s'est révélé, en effet, que l'ex-international souffrait d'une fracture de la partie supérieure droite du bassin (ilion). Tacchella « traînait » son mal depuis plus de deux mois, mais c'est lundi seulement que la faculté est parvenue à en découvrir la nature. L'arrière lausannois va prochainement entrer à l'hôpital où il sera opéré.

Motorlet à nouveau vainqueur

Avec la finale du tournoi d'Yverdon, les Chaux-de-Fonniers, face à Motorlet Prague, ont disputé leur dernière rencontre de préparation. Après neuf rencontres en moins de quinze jours, ils vont aspirer à du repos jusqu'à samedi, jour où ils recevront Zurich aux Mélèzes pour le premier match de championnat.

Hier soir, Motorlet a gagné par 6-4 (2-2, 3-1, 1-1). C'est donc au deuxième tiers que les Chaux-de-Fonniers perdirent le match. Plus rapides, les Tchèques affichèrent à ce moment-là une grande forme. La ligne Sgualdo-Turler-Curchod a fait bonne impression. Ce fut du reste la meilleure des champions suisses. Les buts chaux-de-fonniers ont été marqués par Pousaz (1re minute), Sgualdo (13e), Curchod (26e) et Turler (58e).

LA PREMIÈRE SOIRÉE

LIGUE A : Berne—Sierre, Viège—Langnau, Genève-Servette—Kloten, La Chaux-de-Fonds—Zurich.

LIGUE B : Sion—Thoune, Bienne—Villars-Champéry, Young-Sprinters—Fribourg, Lausanne—Lucerne, Grasshoppers—Ambri, Kusnacht—Saint-Moritz, Coire—Davos, Lugano—Winterthour.

Sports divers

AUTOMOBILISME. — Deux pilotes d'essai de l'écurie de course Ferrari se sont tués alors qu'ils mettaient au point une voiture de grand tourisme Daytona de quatre litres. L'accident s'est produit sur la route du col de l'Abetone, près de Modène, à la sortie d'un virage. La voiture, dans un dérapage que le pilote, l'ingénieur Antonio Coccoza, âgé de trente ans, n'a pu contrôler, a fait une embardée avant de percuter un camion. Le pilote et son camarade, l'ingénieur Gian Andrea Bianchi, ont été tués sur le coup.

FOOTBALL. — L'entraîneur Ernst Wechselberger a dénoncé pour la fin de la saison 1969-1970 le contrat qui le lie au F.-C. Lucerne. Wechselberger était en activité depuis la saison 1964-1965. Auparavant, il jouait aux Young-Boys.

● En match aller comptant pour les seizièmes de finale de la coupe des villes de foire, le F.-C. Barcelone a pris une option sur sa qualification en battant Gyoer, adversaire victorieux du Lausanne-Sports au tour précédent, par 3-2 à Gyoer.

Jérémias Gotthelf

Heur et Malheur d'un Maître d'Ecole

179

Il faisait une belle et chaude matinée d'été ; la campagne retentissait des chants joyeux des faucheurs. C'était le moment où les jeunes paysannes portent aux travailleurs le repas du matin ; on les voyait, parcourant d'un pas pressé les sentiers tracés à travers les seigles ondoyants, portant sur leur tête fièrement relevée le lourd panier aux provisions, fait d'osiers blancs tressés avec art. Lorsque l'une d'elles apparaissait au loin par-dessus les hautes tiges des blés, les groupes de faucheurs la saluaient de joyeuses acclamations ; à l'ouïe de ces sons familiers, la jeune fille presse le pas, ses joues se couvrent d'une vive rougeur, car elle a reconnu, parmi les voix qui l'acclament, celle du jeune homme qui souvent, le soir sous sa fenêtre, lui a adressé à voix basse de doux propos.

Elle se dirige d'un pas rapide vers le grand pommier, qui s'élève à l'extrémité du champ et qui offre aux travailleurs son frais et luxuriant ombrage. Déjà l'un des faucheurs, un robuste gaillard aux fortes épaules, a déposé sa faux ; il s'élance par-dessus les andains, tenant à la main son « couvier », dans lequel la pierre à faux s'agite avec bruit ; il s'approche de la jeune fille et, la saluant d'un doux regard, il lui aide à déposer le panier dans l'herbe encore humide de rosée.

Puis tous deux enlèvent le linge blanc qui recouvre les provisions et tirent hors du panier l'écuelle pleine d'une bouillie appétissante, les fruits succulents, le pot rempli d'un lait savoureux, la grosse miche de pain, les cuillères et les fourchettes. Pendant ce temps, les faucheurs se sont approchés en échangeant de bruyantes plaisanteries ; ils entourent avec empressement les plats et les tasses, et font disparaître lestement les mets simples et appétissants en assaisonnant chaque bouchée d'une verte saillie, tellement que leurs éclats de rire retentissent au loin dans la campagne et que chaque champ semble lui-même prendre vie et s'associer à la gaieté générale.

Pour moi, la tête basse et le cœur navré, je passais au milieu de ce peuple en liesse, que je n'étais pas loin d'accuser de vouloir insulter à ma douleur par les manifestations de sa joie. Je me rappelais que, bien des années auparavant, j'avais traversé, comme aujourd'hui, la campagne remplie de travailleurs, mais dans des dispositions bien différentes ; alors, jeune homme présomptueux et enorgueilli par le succès, je prenais les campagnards en pitié, je fredonnais une chanson légère et ne rêvais que rôtis et pâtés. Que les choses avaient changé depuis ! Aujourd'hui, écrasé sous le poids de mes déboires, affaissé comme un vieillard, en proie à la misère noire, je n'avais d'autre perspective que celle d'une existence de malheur à laquelle seule la mort mettrait un terme.

Et les rires et les plaisanteries qui retentissaient tout autour de moi, comme pour me narguer, ajoutaient encore à ma douleur et à mon dépit. Rassasié de mépris, je n'avais plus qu'à quitter un pays dont la population n'avait ni charité, ni compassion, ni reconnaissance et qu'à gagner un autre recoin du monde, où je trouverais, sans doute, des hommes meilleurs et une plus équitable rétribution de mes travaux.

Dieu du ciel ! que le monde me semblait pervers et méchant ! Et de tous ces campagnards à la joie bruyante, aucun n'avait fait attention à moi ; Pierre avait vu sa Catherine, Jean avait échangé de doux regards avec Jeannette, les autres avaient plaisanté agréablement sur le compte de Pierre et de Catherine, de Jean et de Jeannette, mais personne n'avait eu une pensée pour le pauvre régent. Mais quoi, l'homme est ainsi fait qu'il rapporte tout à soi ; malheureux, il veut que chacun souffre avec lui ; s'il en était autrement, son amertume serait diminuée de moitié.

Aigri et mourant de soif, j'arrivai enfin chez Wehrdi, que je trouvai en bras de chemise, pantalons blancs — accoutrement qui contrastait singulièrement avec son visage bruni — occupé à étayer un jeune pommier de magnifique venue, chargé de fruits d'un beau vert veiné de rouge et dont il attachait les branches inférieures avec des liens de paille.

Il parut agréablement surpris de mon arrivée, mais mon cœur était tellement gonflé d'amertume que je ne pus attendre qu'il eût fixé le dernier lien de paille et que je m'écriai :

— Me voilà réduit au salaire minimum, et pour cette fois, j'en ai assez de ce pays ; je vais me mettre en quête d'une autre école et de gens plus raisonnables !

— Quel âge donnez-vous à cet arbre, ami régent ? dit Wehrdi, après avoir tranquillement achevé son ouvrage commencé, sans paraître entendre ma plainte.

— Quinze ans, à en juger d'après son développement.

— Vous n'y êtes pas, ami régent, il n'a que douze ans.

— Il paraît que l'emplacement convient à merveille.

— C'est possible, mais cela n'empêche pas que, dès l'automne ou le printemps prochain, je le transplanterai ailleurs.

— Mais pourquoi donc ? interrompis-je vivement. N'est-il pas dans les meilleures conditions possibles ? Si vous le transplantez, vous devrez lui rogner les branches et les racines et rien ne prouve qu'il ne séchera pas dans l'endroit où vous le transplanterez, ou qu'il ne languira pas pendant une longue série d'années, avant de retrouver sa vigueur actuelle. Pendant trois années, au moins, vous n'en tirerez que peu ou point de fruits et il s'écoulera bien cinq ou six années avant qu'il rapporte autant qu'à présent, sans compter qu'un autre arbre ne prendra pas de si tôt racine à la place où est maintenant celui-ci, soit que le sol ne lui convienne pas, soit qu'il ne convienne pas lui-même au sol.

La Chaux-de-Fonds

A LA SALLE DE MUSIQUE

Concert Arthur Rubinstein

La saison musicale 1970-1971, particulièrement substantielle et attachante tant par les artistes engagés que par leurs programmes, s'est brillamment ouverte, hier soir, par le récital de piano du maître Arthur Rubinstein qui, en dépit de ses quatre-vingts ans, a témoigné une verdeur technique, une fraîcheur d'inspiration, une puissance d'évocation, alliées à une maturité spirituelle absolument étonnantes. C'est avec émotion que nous avons réentendu ce prestigieux pianiste auquel nous devons nos premières impressions musicales de jeunesse, seul survivant des Backhaus, Fischer, Cortot, Lipati qui ont apporté un souffle nouveau à l'acte musical en se réclamant d'une conception globale de l'art pianistique de concert et qui se sont faits les apôtres d'une littérature en accord avec leur personnalité.

Le programme, d'envergure, auquel s'ajoutèrent plusieurs bis, fut à l'image de l'artiste qui, auréolé du prestige d'une féconde carrière, incarna durant plus d'une génération une certaine forme de romantisme, témoin d'une époque. Il se composait des œuvres les plus connues du répertoire pianistique (à part l'insignifiante « Rhapsodie N° 12 », de Liszt) gravitant autour de la pièce maîtresse que constitua la très belle « Sonate op. 5 » en fa mineur, de Brahms. Il ne nous est évidemment pas possible de détailler le programme. Rubinstein, véritable force de la nature, en interpréta les diverses œuvres (inpromptus, de Schubert, barcarolle, nocturne et scherzo de Chopin) avec une suprême maîtrise, les plaçant toutes dans leur contexte, les dépouillant de toute vaine fioriture, leur conférant une transparence extraordinaire. Il échappe véritablement aux contingences matérielles que constituent ses moyens d'expression. Il fait de la musique pure.

Nous avons tout particulièrement goûté la «Sonate op. 5» de Brahms trop rarement jouée, que Rubinstein a modelée à la perfection, œuvre pianistique dense, bien charpentée, aux dimensions et aux couleurs orchestrales, aux transitions antithétiques remarquablement ménagées, aux thèmes musicaux se mouvant dans une parfaite et profonde unité d'intention.

Il convient une fois de plus de remercier vivement les organisateurs de la saison musicale d'avoir présenté aux mélomanes de notre ville un des grands interprètes du vingtième siècle.

Kz

CARNET DU JOUR

Cinémas

CORSO: 20.30, «Z».
RITZ: 20.30, «La Piscine».
PLAZA : 20.30, «L'Or de Mackenna».
SCALA: 20.30, «Fräulein Doktor».
EDEN: 20.30, «La Bataille d'El Alamein».

Divers

CERCLE CATHOLIQUE : 20.00, loto ARTM.
GALERIE DU MANOIR : 19.00 à 22.00, Claude Frossard.
GALERIE CLUB 44 : 17.00 à 19.00, Herman Braun.
VIVARIUM BONNE-FONTAINE : 14.00 à 21.30.
MUSÉE D'HORLOGERIE : 14.00 à 17.00.
MUSÉE DES BEAUX-ARTS: 10.00 à 12.00 et 14.00 à 17.00.
MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE: 14.00 à 16.30.
LE CACHOT, ferme du Grand-Cachot-de-Vent : 15 à 22 h., rétrospective Hubert Queloz.

Pharmacie d'office

Pharmacie des Forges, Charles-Naine 2 a. (Dès 22 h., appeler le No 11.)

MÉMENTO LOCLOIS

CINÉMA LUX : 20.30, « Les Sept Ecossais explosent ».
PHARMACIE D'OFFICE : Pharmacie Mariotti, jusqu'à 21 h., ensuite le tél. No 17 renseignera.

CHRONIQUE JURASSIENNE

Bressaucourt : création d'une section socialiste

On se souvient que, lors des dernières élections communales de Bressaucourt, un groupe de citoyens avaient présenté une liste socialiste et obtenu de haute lutte un siège au Conseil municipal en faisant élire Maurice Mahon. Depuis une année, cette jeune formation, présidée avec brio par Christian Zwahlen, s'est acquis de nombreuses sympathies à Bressaucourt, grâce à sa politique clairvoyante et progressiste, fondée sur la tolérance et le respect de la démocratie.

Or, vendredi dernier, un nouveau pas a été franchi. L'assemblée de section, à laquelle avait été invitée une délégation du Comité de district, a décidé à l'unanimité d'adhérer officiellement au Parti socialiste suisse. Le comité ajoulot du Parti socialiste souhaite une cordiale bienvenue à cette nouvelle section. Puissent d'autres communes du district de Porrentruy imiter bientôt l'exemple des vaillants militants de Bressaucourt !

Parti socialiste du district de Porrentruy

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

PERTURBATIONS TÉLÉPHONIQUES. — A la suite d'une défectuosité du câble coaxial Neuchâtel—Berne, les liaisons téléphoniques entre le bas du canton de Neuchâtel et le canton de Berne ont été fortement perturbées, mardi dans la soirée. Un câble de secours a été mis en service jusqu'au moment où la défectuosité sera localisée.

UNE FEMME OFFICIER D'ÉTAT CIVIL. — Pour la première fois dans le canton de Neuchâtel, une femme a été appelée par le gouvernement cantonal aux fonctions d'officier d'état civil. Il s'agit de M^me^ Annemarie Buchs, qui fonctionnera pour l'arrondissement de La Chaux-du-Milieu.

CERNIER : Garagiste libéré. — Un garagiste, M. R. S., était prévenu d'escroquerie. Un client prétendait qu'il lui avait vendu une voiture qui avait roulé 167 000 km., alors que le compteur indiquait 67 000 km. M. R. S. a été libéré, aucune preuve n'ayant pu être apportée.

RATIFICATION. — Le Conseil d'Etat a ratifié la nomination faite par le Conseil communal de La Chaux-du-Milieu de M^me^ Anne-Marie Buchs aux fonctions d'officier de l'état civil de l'arrondissement de La Chaux-du-Milieu, en remplacement du citoyen Robert Udriet, démissionnaire.

Rare générosité...

Dans le monde des affaires, en général, on ne fait pas de cadeaux, quoiqu'en puissent dire les marchands de poudres à lessive, les publicistes et autres faiseurs d'«actions » mirobolantes.

Cette annonce parue dans une publication très spécialisée et très sérieuse, est d'autant plus remarquable :

A céder GRATUITEMENT
petite fabrique d'horlogerie
Roskopf et ancre à goupilles

Nous nous sommes frotté les yeux, nous avons tourné et retourné ce texte sans pouvoir y trouver d'autre sens que le premier qui vient à l'esprit : un type **donne** une fabrique à qui veut bien la prendre ! On conviendra que c'est d'une rare générosité, même en période de pénurie de main-d'œuvre... Si l'un de nos lecteurs se sent une vocation d'industriel, nous transmettrons volontiers !

Nouvelles étrangères

● **LONDRES. — La grève des mineurs britanniques qui paralyse un peu moins de la moitié des puits de charbon du pays s'est encore étendue, mardi, et 125 000 mineurs sur les 300 000 que comptent les charbonnages ont maintenant cessé le travail. Les syndicats sont en désaccord avec les grévistes.**

● **BRUXELLES. — M. Maurer, président de la République roumaine, ainsi que son ministre des Affaires étrangères, M. Manescu, sont arrivés, mardi, à Bruxelles, pour une visite officielle de cinq jours en Belgique.**

● **MOSCOU. — Un communiqué officiel sur les entretiens soviéto-tchécoslovaques qui ont commencé hier au Kremlin, cité par l'agence Tass ne laisse transparaître aucune donnée sur le but réel des discussions.**

SIX OBJETS EN VOTATION CANTONALE DIMANCHE PROCHAIN

Les citoyens du canton de Berne seront appelés à se rendre aux urnes ce prochain week-end pour se prononcer sur six objets soumis en votation populaire.

TROIS MODIFICATIONS DE LOIS

Le premier objet concerne une modification de la loi sur la formation du corps enseignant, dans le but de supprimer ce que l'on a appelé le vicariat. Selon les articles 15 et 16 de la dite loi, au terme de leur quatre années d'études, les élèves des écoles normales recevaient un simple certificat d'éligibilité, permettant à son titulaire d'être nommé à titre provisoire à la tête d'une classe. Ce régime aurait dû être appliqué pour la première fois aux institutrices et aux instituteurs sortis de l'Ecole normale au printemps 1971. Il était prévu que ces derniers, pendant les deux premières années de leur activité auraient été suivis par des collègues expérimentés et au terme de ce stage, ils auraient reçu le brevet bernois. Cette procédure fut combattue par les organisations des enseignants et d'autre part, ces nouvelles dispositions d'application se heurtaient à des difficultés pratiques, aussi sont-elles purement et simplement abandonnées dans le nouveau texte soumis aux électeurs, il ne fait aucun doute qu'une majorité de oui se dégagera pour ce premier objet.

Le second objet porte sur une modification de la loi sur la pêche et plus particulièrement sur une augmentation des taxes des patentes, qui pour une personne établie dans le canton de Berne, passe de 26 fr. annuellement à 40 fr., et pour les personnes d'autres cantons, de 76 fr. à 150 fr. Ces augmentations de patentes ont fait l'objet de pourparlers avec les sociétés des pêcheurs, qui ont obtenu la garantie que ces nouvelles ressources financières seraient utilisées pour remédier aux dommages causés par la pollution, et plus particulièrement pour augmenter le repeuplement des rivières avec des poissons provenant des piscicultures. Les pêcheurs qui seront les premiers concernés, suivront-ils le mot d'ordre de leurs associations qui recommandent le oui ? On le saura dimanche soir.

Troisième objet, modification de la loi sur les allocations pour enfants aux salariés qui passera de 25 à 30 fr. par mois. Selon toute prévision, un oui massif devrait sortir des urnes pour cet objet.

ET TROIS ARRÊTÉS POPULAIRES

Le premier portant sur une aide aux chemins de fer privés, par une subvention totale de 26 932 000 fr. pour une période de six ans et pour six compagnies de chemins de fer concessionnaires. Rappelons que le 18 février 1968, le peuple bernois avait rejeté par une très faible majorité de 261 voix (59 388 non contre 59 127 oui), l'arrêté populaire concernant cette aide aux chemins de fer privés. A la suite de ce refus par le peuple, trois interventions parlementaires furent développées au Grand Conseil, invitant le Conseil exécutif à soumettre un nouveau projet d'arrêté populaire devant permettre de poursuivre cette aide financière aux chemins de fer privés. Il appartient une nouvelle fois au peuple de ce prononcer.

Le Home-école de Rossfeld, à Berne, destiné à des jeunes gens et des adultes, souffrant de graves infirmités physiques, se trouve dans l'urgent besoin de construire de nouveaux bâtiments, ce qui fait l'objet d'une demande de crédit de quelque trois millions répartis sur trois ans. La nécessité même de ces travaux ne peut être contestée.

Dernier objet, mais non pas le moins important, un crédit de 20 millions représentant la participation du canton, aux dépenses nécessitées par la préparation et l'organisation des Jeux olympiques d'hiver en 1976 à Interlaken. Peu d'enthousiasme pour la campagne du oui, du moins au Jura, ce qui ne devrait pas être le cas pour l'Oberland, région directement intéressée. Pourtant, force est de constater que nos voisins valaisans avaient plus de « punch » pour faire admettre, à leurs électeurs, les crédits nécessaires. Le résultat fut payant, dimanche soir, on pourrait bien y songer avec amertume.

Charles Wisard, député.

Vingt-sept morts en septembre sur les routes bernoises

La statistique fait apparaître que 756 accidents de la circulation se sont produits dans le canton de Berne, en septembre (517 à l'intérieur et 239 à l'extérieur des localités), faisant 515 victimes (318 à l'intérieur et 197 à l'extérieur des localités), dont 27 morts (11 à l'intérieur et 16 à l'extérieur des localités). Pendant le mois correspondant de l'année précédente, le nombre des accidents avait été de 742 (509 à l'intérieur et 233 à l'extérieur des localités). Ils avaient fait 483 victimes (318 à l'intérieur et 165 à l'extérieur des localités), dont 16 morts (8 à l'intérieur et 8 à l'extérieur des localités).

DELÉMONT : Commission pour l'aménagement régional. — Réunis à Delémont, les maires et les présidents de bourgeoisie du district ont décidé de former une commission d'étude pour l'aménagement rural. Elle sera présidée par M. G. Scherrer, maire de Delémont.

PORRENTRUY : La jaunisse réapparaît. — Une forte recrudescence de cas de jaunisse est à nouveau signalée dans le district de Porrentruy. Plusieurs personnes ont été transportées ces derniers jours à l'hôpital de cette ville, qui bientôt ne pourra plus suffire.

CHRONIQUE DE SAINT-IMIER

« COMMERCE ET QUALITÉ » A FERMÉ SES PORTES. — Ouverte le 11 octobre, cette exposition s'est terminée dimanche soir. Elle a eu la visite de quelque 4500 personnes, soit un millier de plus que l'an dernier.

Oui à la 3^e^ aide aux chemins de fer privés bernois

Le dernier dimanche de ce mois d'octobre, le corps électoral cantonal devra se prononcer sur trois révisions de lois et trois arrêtés populaires. Un de ces derniers concerne l'aide aux entreprises de chemin de fer concessionnaires, conformément à la loi fédérale du 20 décembre 1957, sur les chemins de fer. C'est notre troisième aide aux chemins de fer privés.

En 1959 et en 1963, les électeurs ont accepté avec des majorités indiscutables deux projets de subventions en faveur des chemins de fer privés du canton. C'est ce qui a permis d'engager à cet effet, de 1960 à 1969 inclusivement, des fonds publics de 102 millions de francs au total. Dans ce montant, 85 millions sont allés aux améliorations techniques de tout genre, alors que 17 millions étaient affectés à l'amortissement de dettes à intérêt fixe de certaines entreprises.

En revanche, le 18 février 1968, les électeurs de notre canton ont repoussé à la très faible majorité de 261 voix un projet de subventionnement portant sur une dépense de 40 millions. Des critiques avaient été soulevées dans la campagne précédant cette votation. Le projet ne tenait pas compte, en particulier, du fait qu'on pouvait à l'époque s'attendre à une répartition plus favorable des charges entre la Confédération et le canton de Berne. Alors que précédemment la répartition s'était faite par moitié, on eut dès l'année 1968, pour les améliorations techniques, un partage calculé à raison de 60 % à la charge de la Confédération et 40 % à la charge du canton de Berne.

Le nouveau projet soumis au peuple a été conçu en fonction de cet allégement intervenu en faveur de notre canton. C'est ainsi que pour six entreprises appelées à bénéficier de l'aide cantonale, nous avons pu prévoir une subvention de 26 932 000 fr., ce qui représente une réduction sensible par rapport au projet rejeté par le peuple. L'engagement des fonds publics se fera de 1970 à 1975 inclusivement, soit pendant une période de six ans. Les tranches annuelles seront de l'ordre de quatre à cinq millions de francs. L'allégement intervenu est très considérable si l'on songe que pendant ces cinq dernières années la part du canton au subventionnement des améliorations techniques a été de près de dix millions de francs seulement.

Nous recommandons dès lors aux électeurs de ne pas hésiter à voter oui le 26 octobre 1969, en faveur de la troisième aide aux chemins de fer privés.

Henri HUBER,
conseiller d'Etat

ENTREPRISE DU BÂTIMENT
engage
commis COMPTABLE
sachant travailler seul avec précision.
Bon organisateur.
Ambiance de travail agréable.
Semaine de cinq jours.
Offres avec prétentions de salaire sous chiffre C 10609, au bureau du « Peuple—La Sentinelle », rue du Parc 103, La Chaux-de-Fonds.

von GUNTEN
VERRES DE CONTACT
Léopold-Robert 23

LIVRES
d'occasion tous genres anciens et modernes
Achat vente échange — Librairie place du Marché tél 2 53 72.

théâtre abc
serre 17 la chaux-de-fonds
Saisoneröffnung 1969-1970
Schauspiel von A. Strindberg
Totentanz
(« DANSE DE MORT »)
Vorstellungen : 24., 25., 29., 31. Oktober und 1. November 1969, 20.30 Uhr
Eintritt : Fr. 5.— Régie : E.-A. Leu
location : librairie abc jaquet-droz 29, tél. 3 57 57 et une heure avant chaque représentation à la caisse du théâtre abc tél. 3 72 22

ZENITH · LE CASTEL
dès Fr. 265.—
50 modèles en stock
von GUNTEN
LA CHAUX-DE-FONDS
av. Léopold-Robert 21
Tél. (039) 2 38 03

La CCAP
garantit l'avenir de vos enfants
Neuchâtel
Tél. (038) 5 49 92

En automne !
Troubles de la circulation !

une CURE efficace
Circulan, en pharm./ drog. 5.40, ½ l. 12.90, 1/1 22.50.

PRÊTS
sans caution
EXEL
BANQUE EXEL
La Chaux-de-Fonds
Av. L.-Robert 88 (039) 3 16 12
Ouvert le samedi matin

Grand choix
Prix avantageux
MEUBLES Leitenberg
TAPIS - RIDEAUX
La CHAUX-DE-FONDS
039/3 30 47 Grenier 14

Etat de siège au Chili
après une tentative de coup d'Etat

Pour la première fois depuis 37 ans, l'armée chilienne, la plus respectueuse de la légalité en Amérique latine, est passée hier à l'action.

Cette tentative de coup d'Etat fait suite à une longue période d'agitation et de violence déclenchée par des organisations de gauche de tendance castriste telles que le MIR (mouvement de la gauche révolutionnaire).

Le gouvernement peut compter sur l'appui d'une grande partie de la population, des partis démocrates chrétiens et des partis de gauche ainsi que sur celui des organisations professionnelles et syndicales.

Ces différents secteurs de la vie politique et sociale ont en effet apporté publiquement leur soutien au président Eduardo Frei face au mouvement de sédition militaire dont on ignore encore l'issue.

Contre le gouvernement, on ne compte jusqu'à présent qu'un régiment de chars, le Tacna, enfermé dans ses cantonnements de Santiago. Mais on ne peut connaître avec exactitude ce qui se passe en province en raison des difficultés de communications.

Le bilan provisoire de ce mouvement de sédition est le suivant: 1. L'état de siège a été décrété dans tout le pays pour une durée non encore fixée.

2. Deux officiers ont été arrêtés à San Felipe pour avoir tenté de soulever un régiment. L'un d'eux est le major Marshall qui avait été chassé de l'armée en septembre pour avoir intentionnellement conduit son régiment en retard à une cérémonie officielle.

3. Un capitaine qui a pris mardi matin le commandement du régiment blindé Tacna se trouve enfermé avec les rebelles dans sa caserne. Il est impossible d'approcher des lieux qui son entourés par un puissant cordon de policiers. Des témoins ont assuré avoir entendu des coups de feu à l'intérieur des bâtiments dans la matinée mais à midi le plus grand calme régnait aux bords déserts de la caserne où personne n'entre ni ne sort.

4. La session parlementaire a été interrompue par décret du président de la République.

5. L'Université a spontanément fermé ses portes et après s'être dirigés vers les locaux du régiment Tacna, où ils n'ont pu pénétrer, les étudiants se sont rendus au Palais du gouvernement.

Un à un, les organisations professionnelles et les syndicats décident la grève dans un geste de solidarité avec le gouvernement. Les mineurs ont été les premiers à appliquer cette mesure.

Les autorités militaires affirment par la voix du porte-parole du gouvernement avoir la situation bien en main et le président Frei a pu voir se rassembler plusieurs milliers de personnes devant son bureau de la Moneda sur la place de la Constitution, où il est apparu en fin de matinée lorsque l'on a hissé le drapeau chilien tandis que la foule chantait l'hymne national et criait « Vive Frei », « Vive le Chili ».

Les Chiliens ont accueilli avec le plus grand calme l'annonce de cette tentative de coup d'Etat. Ni les partis politiques, ni les gens dans la rue n'ont précipité leur réaction.

Le Liban en lutte contre les commandos

Les incidents qui avaient commencé samedi dernier au sud du Liban entre l'armée libanaise et les commandos palestiniens ont pris fin mardi, a annoncé mardi soir l'agence du Moyen-Orient dans une dépêche datée de Beyrouth. L'armée libanaise occupe le village de Majdal Salom où s'étaient concentrés les commandos palestiniens. L'agence indique que cent résistants environ ayant épuisés leurs munitions ont été retenus par les forces libanaises. Six Palestiniens ont été tués et onze blessés.

Le commandant en chef de l'armée de libération palestinienne, le général Abdel Razzak al Yehia, s'est rendu à Beyrouth pour discuter de la situation avec les autorités gouvernementales libanaises.

Toujours selon l'agence de presse du Moyen-Orient, les dirigeants de l'organisation de libération, à Damas, considèrent la situation comme très sérieuse. Le comité de l'OLP a déclaré qu'il « dégageait sa responsabilité pour toute détérioration future de la situation » et demande aux chefs d'Etats arabes « d'intervenir et d'assumer leur responsabilité historique devant cette situation ».

Hier, la Syrie a fermé sa frontière avec le Liban et l'a menacé de graves mesures de représailles s'il ne cessait pas ses attaques sur les bases de guérilla palestiniennes, situées en territoire libanais.

Coup d'Etat en Somalie

L'armée et la police ont pris le pouvoir lundi avant l'aube en Somalie — six jours après l'assassinat du président Shermarke, et moins de 24 heures après ses funérailles.

D'après Radio Mogadiscio, le coup d'Etat a eu lieu à 3 h. du matin (1 h. suisse). Un conseil révolutionnaire a été constitué.

L'armée et la police ont pris le pouvoir pour « sauver la Somalie de la corruption des classes dirigeantes », qui ont violé la loi et la Constitution, a déclaré Radio Mogadiscio, qui a ajouté: « Les pires choses se sont produites. Elles ont abouti à l'assassinat de notre président. »

D'après la radio, le conseil s'est engagé à respecter les traités et obligations internationales auxquels a souscrit la Somalie. La Somalie continuera de suivre une politique de non-alignement et non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays, mais elle aidera « tous les combattants de la liberté ».

Le régime révolutionnaire s'attachera à éliminer le tribalisme a encore déclaré Radio Mogadiscio.

Un couvre-feu d'une durée de seize heures a été décrété.

France : une «locomotive» pour les radicaux

Après son élection dimanche dernier à la présidence du Parti radical-socialiste, M. Maurice Faure, 47 ans, député du Lot, ancien ministre, avait clairement laissé entendre qu'il allait « secouer la poussière » dans le parti. Il s'est fixé cent jours pour mener à bien sa tâche de réorganisation.

Une de ses premières mesures serait la nomination au poste de secrétaire général de M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, directeur de l'hebdomadaire « L'Express » et auteur du « Défi américain ». Toutefois, pour être valable, cette désignation devra recevoir l'aval du bureau national du parti qui ne se réunira que le 29 octobre.

La visite des cosmonautes soviétiques aux Etats-Unis

Les deux cosmonautes soviétiques Georgi G. Beregovoi (à gauche) et Constantin Feostikov (à droite) ont été reçus, mardi, par le président des Etats-Unis, M. Nixon, à la Maison Blanche. Les deux hommes, invités par leur collègue américain Frank Borman (au centre) étaient également les hôtes du vice-président Agnew.

LE BILLET DE JULES HUMBERT-DROZ

LA TRAGÉDIE DE PRAGUE CONTINUE

Une nouvelle fois les chefs de l'Etat et du Parti communiste tchécoslovaques sont à Moscou: Svoboda, Cernik, les anciens collaborateurs de Dubcek, ceux qui condamnèrent l'invasion de leur pays le 21 août 1968. Ils sont restés à leur poste de président d'une république humiliée et bafouée et de chef d'un gouvernement de fantoches. Leur chef est maintenant Husak qui joue à Prague les Kisslings ou les Kadars.

Dubcek, lui, est resté à Prague, accusé des pires crimes, destitué de ses fonctions, privé du mandat de député que lui avait confié le peuple et que les sbires de Moscou lui ont enlevé.

Ce dernier voyage à Canossa sera-t-il la dernière humiliation imposée à ceux qui ont capitulé devant la force brutale de l'URSS ? Ils ont déjà renié les résolutions écrites et votées par eux au lendemain de l'occupation. Ils ont répété, en perroquets communistes fidèles, que l'intervention militaire soviétique fut un geste de solidarité et de fraternité prolétariennes pour sauver le pays de la contre-révolution menaçante et du complot des impérialistes occidentaux. Ils ont épuré le parti, les syndicats, les jeunesses, les universités, érigé la délation en vertu nationale et le mensonge en principe de gouvernement.

Que faut-il de plus à Brejnev pour rendre au pays sa souveraineté et retirer les troupes d'occupation ? Les têtes de Dubcek, de Smrkovsky et de tous ceux qui refusent de falsifier l'histoire ? Déjà les tribunaux ont commencé à condamner ceux qui dans la rue ont clamé leur indignation devant l'occupant et les anciens staliniens, maintenant, maîtres de la bureaucratie du parti et de l'Etat, exigent des procès contre les responsables du printemps de Prague.

La « normalisation » est réalisée, le parti ne sont pas « normalisés ». Les mains des agents du Kremlin.

Mais Brejnev et ses coéquipiers savent fort bien que le peuple et le parti en sont pas « normalisés ». Les purges ont été faites d'en haut, sous pressions et menaces; le peuple courbe l'échine parce qu'il ne peut faire autrement, découragé devant le reniement de ceux qu'il acclamait et soutenait après le 21 août 1968, mais il n'est pas gagné et le prouve dès qu'une occasion s'en présente; lors de la victoire d'une équipe de football tchèque contre une équipe soviétique ou lors du premier anniversaire de l'occupation militaire. Il le prouve surtout en travaillant au ralenti. C'est parce que les chefs n'ont aucune confiance dans leur « normalisation » qu'ils interdisent la réunion du congrès du parti et les nouvelles élections au Parlement. Le spectacle donné par le Comité central du parti et le Parlement croupion est lamentable. Elus encore sous la dictature de Novotny et habitués à obéir aux ordres des bureaucrates, ils ont approuvé la politique de Novotny, puis celle de Dubcek, puis celle de Husak, prêts à se soumettre aux ordres de Moscou et de se renier trois fois en deux années.

Résultat de la crainte ? Non ! Fruit de l'éducation imposée à tous les militants communistes d'accepter les décisions de Moscou sans les discuter. L'infaillibilité du Kremlin est plus fortement enracinée dans les partis communistes que l'infaillibilité du pape ne l'est dans l'Eglise catholique romaine.

Cependant la contestation commence à s'installer aussi dans les partis communistes. Entre les paroles et les actes des chefs communistes, il y a de tellles contradictions que les plus aveugles, commencent à voir et à comprendre.

A la contestation de Garaudy et d'Aragon en France vient de s'ajouter en Autriche l'exclusion d'Ernest Fischer, un des principaux idéologues du Parti communiste autrichien. C'est sous son influence que ce parti avait pris une attitude très hostile à l'intervention militaire russe en Tchécoslovaquie et avait même proposé une conférence des partis occidentaux pour juger et condamner la politique du Kremlin. Ayant refusé de faire son mea-culpa, il fut exclu du parti. Mais cette exclusion ne rallie pas l'unanimité. Vingt-sept membres du Comité central — soit plus d'un tiers — ont signé une résolution contre l'exclusion de Fischer. Marek, rédacteur de la revue théorique du parti a déclaré à la radio que l'exclusion d'Ernest Fischer a détruit l'esprit démocratique et la confiance du parti. Il a déclaré que l'âge moyen des membres du Comité central est de 70 ans, vieux militants formés sous l'ère stalinienne.

L'unité du parti est menacée.

Les chefs du Kremlin obtiendront de la délégation tchèque toutes les déclarations qu'ils désirent pour falsifier l'histoire à la manière de Staline. Mais les documents votés par le congrès illégal du Parti communiste tchèque, réuni à Prague le 21 août 1968, avec la participation de 1319 délégués sur 1540 déjà élus par les sections pour le congrès convoqué pour le 9 septembre 1968 restera dans l'Histoire comme l'expression libre des communistes tchécoslovaques face aux troupes d'occupation et comme la condamnation des agresseurs et de leurs baillis qui falsifièrent l'Histoire pour légitimer après coup un crime contre le droit international et contre les principes d'humanité et de liberté qui sont à la base de l'action socialiste.

JULES HUMBERT-DROZ.

● MIAMI. — Un avion à réaction de la Pan American Airways, avec 36 personnes à bord, a été détourné mardi matin sur La Havane, alors qu'il faisait route de Mexico sur Miami.

● GERONE. — Le Conseil de guerre de Gerone a condamné, mardi à dix-huit ans de prison, Francisco Tubau qui était accusé de « terrorisme ».

● PARIS. — La France a décidé d'accorder l'asile politique aux deux jeunes Allemands de l'Est qui ont détourné, dimanche, un avion polonais sur l'aéroport du secteur français de Berlin-Ouest. La Pologne avait demandé que les deux « pirates » lui soient remis.

● PARIS. — Après de nombreuses escarmouches localisées dans de petits ateliers, la plus importante usine de la régie Renault risque d'être gravement perturbée, jeudi, par une grève générale.

Le principal syndicat, la CGT (de tendance communiste) a, en effet, lancé un ordre de grève aux 25 000 ouvriers de l'usine de Boulogne-Billancourt, dans la région parisienne.

Depuis plus d'un mois, chaque jour, des ateliers sont touchés par des arrêts de travail limités dans le temps, mais qui ont une certaine influence sur le marché de la plus importante usine d'automobiles de France. On apprend, d'autre part, que la direction d'une usine de l'Ouest, la société Renault-Somua (fabrique de matériel) est retenue depuis le matin dans l'usine qu'occupent 800 grévistes.

● ROME. — Dans toute l'Italie, l'agitation sociale se poursuit. De plus en plus des heurts violents se produisent entre grévistes et non grévistes, ouvriers et employés de bureau. Les incidents sont en général le fait de jeunes manifestants « maoistes » dont les trois centrales syndicales se désolidarisent d'ailleurs, mais avec un temps de retard de plus en plus marqué.

AU TRIBUNAL DE POLICE DE LAUSANNE

Le radio-technicien en savait-il trop?

Président : M. Vodoz. Ministère public : M. Rochat, substitut du procureur.

Une simple contravention est à l'origine de cette curieuse affaire. Comment en est-on arrivé jusqu'au tribunal ? C'est toute une histoire.

M. R. B. est un drôle de personnage. Il est considéré par le tribunal comme peu sociable, aigri par certaines injustices dont il aurait été victime dans sa vie. Quoique d'un état d'esprit perturbé, l'accusé est intelligent et très qualifié dans les domaines techniques. Ce sont d'ailleurs ses dons professionnels qui l'ont amené devant le Tribunal de police. Il s'est présenté de bon cœur, bien décidé à remuer la conscience de l'opinion publique.

On reproche au prévenu d'avoir enfreint la régale postale en exploitant des installations réceptrices de radio à des fins illégales. Par hasard ou intentionnellement, il a capté et enregistré des communications de la police municipale de Lausanne et la police cantonale pour les transmettre ensuite à des tierces personnes. Nanti de la chose, les PTT lui ont infligé une amende de 100 fr., plus 50 fr. pour les frais. L'intéressé a fait opposition, ce qui lui vaut aujourd'hui ce procès.

LES POSSIBILITÉS DE LA PREMIÈRE CHAÎNE...

Tout a commencé lorsqu'un agent de police s'est présenté à son domicile pour une infraction au code de la route. M. R. B. a profité de l'occasion pour inviter l'agent à écouter sur un magnétophone la bande enregistrée d'une conversation entre deux policiers de service. Celle-ci mettait directement en cause des personnalités de notre ville. Ces documents ont-ils vraiment un intérêt quelconque ? C'est si facile de faire des montages de son... D'autre part, ces enregistrements sont déjà assez anciens. Toutefois, la direction de police a pensé qu'elle devrait intervenir auprès des PTT, afin que ceux-ci séquestrent la bande incriminée et la détruisent.

R. B. a visiblement cherché le scandale. Il s'est adressé à Radio-Lausanne pour lui proposer la diffusion de cette conversation secrète, qui a été programmée dans l'émission «La Suisse insolite ».

L'accusé est très bavard. Il se plait à faire de longues explications devant une salle amusée. Il se dit traumatisé par les révélations contenues dans les messages de la police.

— A un certain moment, je voulais détruire tous mes appareils, et faire autre chose. La police m'a dégoûté. J'ai d'autre part averti à plusieurs reprises les PTT des interférences qui se produisent sur la première chaîne de la Télévision française. Chaque spectateur peut entendre les messages de la police. Je suis tombé dessus par hasard, en procédant à des réglages de postes TV. Vous savez, l'enregistrement est pour moi une espèce de maladie. Je n'ai jamais « maquillé » des appareils radio. Je reconnais avoir modifié des récepteurs pour une maison de Genève afin de les brancher sur les fréquences de l'aviation.

» Si j'en ai fait part à des tiers, c'est que moi-même je ne pouvais pas croire ce que j'ai entendu. J'aimerais encore vous dire que je n'ai jamais écouté la police cantonale comme le mentionne le procès-verbal. Je sais par contre avec certitude que des gens écoutent la police. Par exemple, j'ai la preuve formelle que des journalistes sont en possession d'une radio réglée sur les fréquences desservies par la police.

PRIX NOBEL DE LA JUSTICE

Dans sa plaidoirie, l'avocat de la défense est très ferme :

— Le contenu du message en question est très grave. C'est heureux que des citoyens dénoncent ce scandale. Mon client mérite le Prix Nobel de la justice. J'admire son comportement.

Un représentant de la Direction de police de Lausanne est venu témoigner :

— Il est possible qu'il y ait eu des flottements techniques et dans le personnel au début de notre installation. Depuis lors nous avons perfectionné notre système. Il n'est pas impossible qu'il y ait eu aussi des écarts de langage malheureux. Mais nous avons poussé l'instruction de nos agents depuis quelques années déjà.

» Notre dispositif de transmission radio facilite la tâche des patrouilles. Il permet une intervention plus rapide. Vous comprendrez alors que le dialogue codé ne peut pas être institué. Nous prendrons toutes les mesures qui s'imposent si l'un de nos agents commettait des indiscrétions.»

R. B. n'aura pas le Prix Nobel de la justice, mais 50 fr. d'amende. **K. Sch.**